

Séance du 03 novembre 2025

ORDRE DU JOUR

Séance publique :

1. Rapport 2024 sur les synergies, économies d'échelle et suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités entre l'Administration Communale et le C.P.A.S. de Sambreville
2. Projection de la politique sociale locale
3. Plan Stratégique Transversal - Législature 2024-2030

Etaient présents :

O. BORDON, Bourgmestre;
 D. MARLET, E. HERBIET, F. CIOFFI, P. FALISSE, Échevins;
 C. LEAL-LOPEZ, Présidente du CPAS;
 S. ROSART, F. DUCHENE, M. CLAUSE, C. MAUCLET, A. DUMONT, J. DEVOGELEER, S. LENELLE, J-C. LUPERTO, V. MANISCALCO, N. DUMONT, C. JEANTOT, N. DELVAUX, Nicolas VANDERGUCHT, B. POULAIN, G. BODART, F. LAMBORI, R. BOUKAMIR, G. GENCO, P. VAN WALLE, N. LEAL IGLESIAS, Conseillers;
 F. PARMENTIER, Conseillère - Présidente;
 J. POCHET, Christelle TRUSGNACH, Philippe JEANMART, Christine MOURIAME, Patrick SISCOT, Eric SORNIN, Sophie DINEUR, Frédéric DUMONT, Sandrine FOURNIER, Conseillers de l'Action Sociale;
 X. GOBBO, Directeur Général;
 Olivier CABOSSART;
 F. MARTIN, Directeur Général Adjoint;

Madame la Présidente ouvre la séance à 18h et la clôture à 20h.

Madame HERBIET sollicite la parole pour souhaiter un bon anniversaire à Monsieur l'Echevin, Flavio CIOFFI.

Le Conseil accepte. Ces points seront discutés en fin de séance publique.

SEANCE PUBLIQUE

OBJET N°1. Rapport 2024 sur les synergies, économies d'échelle et suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités entre l'Administration Communale et le C.P.A.S. de Sambreville

Vu le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, et plus particulièrement son article 26 bis ;

Considérant les synergies existantes, depuis de nombreuses années, entre la Commune et le C.P.A.S. ;

Considérant que l'article 26 bis précité énonce, en son § 6 :

"Le directeur général de la commune et le directeur général du centre public d'action sociale ressortissant de son territoire établissent conjointement et annuellement un projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale. Lorsque le CPAS et la commune se sont dotés d'un directeur général adjoint commun chargé de la gestion des synergies, celui-ci participe à l'établissement du projet de rapport. Ce projet de rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune.

Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est soumis à l'avis des comités de direction de la commune et du centre réunis conjointement, visés à l'article 42, § 3, alinéa 5, puis présenté au comité de concertation qui dispose d'une faculté de modification.

Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est ensuite présenté, et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale au cours de laquelle des modifications peuvent être apportées. Le rapport est ensuite adopté par chacun des conseils."

Vu le projet de rapport annuel 2024 relatif aux synergies pour la Commune et le C.P.A.S. de Sambreville ;
Considérant que ce rapport a été soumis, pour avis, aux comités de direction de la Commune et du C.P.A.S., les 12-12-2024 et 10-09-2025 ;

Considérant que ce rapport a été présenté au comité de concertation commune-C.P.A.S.;

Vu l'avis des comités de direction réunis conjointement ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité de concertation commune-C.P.A.S. ;

Considérant que dans sa circulaire budgétaire 2026, Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux souligne qu'un avant-projet de décret-programme, en cours d'adoption, prévoit la suppression de l'obligation de rédaction dudit rapport ; Que ceci sera d'application à l'entrée en vigueur dudit décret, sous réserve de son adoption par le Parlement wallon ;

Où les débats intervenus en séance ;

À l'unanimité,

Article Unique.

D'adopter le rapport relatif aux synergies 2024 tel qu'annexé à la présente délibération pour faire corps avec elle. Ce rapport sera annexé au budget 2026, pour autant que le décret-programme visant la suppression dudit rapport ne soit pas encore entré en vigueur au moment de l'adoption du budget.

Interventions :

Intervention de Monsieur Jean-Charles LUPERTO :

Remercie la présidente du CPAS pour son introduction.

Souhaite simplement indiquer qu'une question orale porte sur ces synergies.

Indique en effet que l'appréciation qui avait été faite des synergies existantes avait semblé un peu sévère et ne rendait pas hommage au travail que cela représentait pour les deux administrations et les deux fonctionnaires dirigeants des deux entités.

OBJET N°2. Projection de la politique sociale locale

Vu le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, et plus particulièrement son article 26 bis ;

Considérant que l'article 26 bis précité prévoit, notamment, qu'une projection de la politique sociale locale est présentée à la séance au cours de laquelle le conseil communal et le conseil de l'action sociale, réunis conjointement, débattent du rapport relatif aux synergies ;

Où la présentation de Madame Clotilde LEAL-LOPEZ, Présidente du C.P.A.S., quant à la politique sociale développée au C.P.A.S. de Sambreville ;

Mesdames, Messieurs,

Le CPAS de Sambreville agit, depuis toujours, au cœur du tissu social de notre commune, pour garantir à chacun un droit fondamental : le droit à la dignité humaine, tel que consacré par la loi organique du 8 juillet 1976.

Mais notre contexte évolue. Aujourd'hui, nous faisons face à des mutations économiques et sociales profondes : la hausse du coût de la vie, la précarité énergétique, la difficulté d'accès au logement, l'exclusion des chômeurs de longue durée ou encore les transformations du marché du travail.

Dans ce contexte, notre CPAS doit adapter son action et anticiper les besoins futurs de la population.

C'est tout le sens de cette projection de la politique sociale 2025–2030 :

identifier les grandes tendances, repérer les défis à venir et définir les orientations stratégiques qui guideront notre action pour les cinq prochaines années.

La projection de la politique sociale se situe entre la déclaration de politique sociale et le Plan Stratégique Transversal Social qui vous sera présenté juste après.

Le contexte social local

Sambreville, c'est une commune à la fois urbaine et rurale — une richesse, certes, mais aussi une réalité sociale très contrastée.

Aujourd'hui, nous observons plusieurs évolutions préoccupantes :

- *Une augmentation de la précarité et des demandes d'aide financière,*
- *Un accès au logement de plus en plus difficile, surtout pour les familles monoparentales et les jeunes,*
- *Une hausse du coût de la vie qui fragilise de nombreux ménages,*
- *Des difficultés d'insertion professionnelle, en particulier pour les jeunes peu qualifiés ou les personnes en reconversion,*
- *et, enfin, un sentiment d'exclusion sociale qui grandit chez certains habitants.*

Les grandes tendances à horizon 2030

Si ces tendances se confirment, d'ici 2030, nous devons nous attendre à :

- *Une hausse d'environ 20 % des demandes d'aide sociale,*
- *Une augmentation du nombre de ménages en difficulté de logement,*
- *Une demande croissante d'accompagnement personnalisé pour les personnes en recherche d'emploi,*
- *et une exigence accrue de proximité et d'écoute vis-à-vis de nos services.*
- *Une demande accrue d'hébergement en MRS suite au vieillissement de la population*
- *Une demande en augmentation d'aides à domicile*

Nos grands enjeux pour 2025–2030

Face à ces constats, cinq grands enjeux guideront notre politique sociale :

1. *Réduire la pauvreté et renforcer la sécurité financière des ménages.*
2. *Faciliter l'accès à un logement digne et durable pour tous.*
3. *Adapter nos aides sociales à la diversité croissante des besoins.*
4. *Soutenir l'insertion sociale et professionnelle de nos bénéficiaires.*
5. *Lutter contre toutes les formes d'exclusion et renforcer le lien social.*

Les orientations que nous voulons mettre en œuvre

a) Lutte contre la pauvreté

Nous voulons renforcer nos programmes d'accompagnement budgétaire et de médiation de dettes, et collaborer davantage avec les associations locales pour rendre notre aide alimentaire et matérielle plus efficace.

b) Accès au logement

Nous travaillerons à la recherche et à la création de logements à loyers modérés et à développer notre service d'accompagnement locatif, pour aider les familles à conserver ou à retrouver un logement stable.

c) Aides sociales

Nos équipes de première ligne seront renforcées pour faire face à la hausse des demandes. Nous investirons dans la formation continue de nos travailleurs sociaux, du personnel d'accueil et dans une numérisation bienveillante de nos services, pour faciliter l'accès aux droits pour tous.

d) Insertion socioprofessionnelle

Nous souhaitons développer de nouveaux chantiers d'insertion, notamment dans l'économie verte, les services de proximité, les métiers de bouche et les métiers du bâtiment et renforcer nos partenariats avec les acteurs de l'emploi et de la formation.

e) Lutte contre l'exclusion sociale

Nous encouragerons les projets communautaires et intergénérationnels, et créerons des espaces sociaux de proximité tant au Centre de jour de la MRS ou dans les quartiers pour renforcer le lien social et l'accès à l'information.

Les moyens à prévoir

Pour concrétiser ces ambitions, plusieurs moyens sont envisagés :

- *Le renforcement de nos équipes sociales et administratives : voir plan d'embauche*

- *Organiser les bureaux de Créasambre afin d'accueillir le personnel des Bachères*
- *Sécurisation des différents sites CPAS*
- *Création d'un site internet*
- *Disposer de nouveaux logiciels*
- *Augmentation du budget d'aides sociales*
- *Création, rénovation de logements en général et pour nos aînés en particulier.*

Conclusion

En résumé, cette projection trace une feuille de route ambitieuse mais réaliste.

Elle vise à prévenir plutôt que subir, à accompagner plutôt qu'assister, et, surtout, à remettre l'humain au centre de notre action sociale.

Notre ambition est claire :

Garantir à chaque citoyen la possibilité de vivre dignement, de participer à la société et de trouver sa place dans une communauté solidaire et équitable.

Où les débats en séance ;

-

PREND ACTE de la présentation de la Politique Sociale du C.P.A.S. de Sambreville.

Interventions :

Intervention de Monsieur Vincenzo MANISCALCO :

A pris la parole pour faire part de ses observations. Il a exprimé son attente que les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil communal conjoint commune CPAS soient abordés avec des éclaircissements de Mme la Présidente, notamment sur la déclaration de politique sociale, que les conseillers n'avaient pas reçue. Il a rappelé que lors de la dernière commission, il avait été confirmé que les emplois menacés étaient sauvés et que les agents seraient réaffectés. Il a aussi évoqué plusieurs services dont le maintien ou l'abandon était incertain, et a souligné l'importance de privilégier les synergies entre services communaux et CPAS tout en gardant leurs spécificités. Il a conclu en remerciant le DG et la directrice financière du CPAS pour leur travail.

Réponse de Madame Clotilde LEAL-LOPEZ :

A répondu aux remarques de M. Maniscalco en précisant que certains documents, notamment le PST, n'étaient pas inclus dans les documents reçus pour la commission, et qu'elle avait proposé de présenter le PST en commission, proposition qui avait été refusée à l'unanimité. Elle a insisté sur sa disponibilité à répondre aux questions en toute transparence et honnêteté.

Réplique de Monsieur Vincenzo MANISCALCO :

Précise qu'il parlait de la note de politique sociale locale, que les conseillers communaux n'avaient pas reçue lors de la commission ni à ce jour.

Intervention de Monsieur Jean-Charles LUPERTO :

Souligne la pratique habituelle concernant la mise à disposition des documents liés aux points à l'ordre du jour sur la plateforme IMIO, soulignant qu'il n'avait pas pu accéder à la note de politique sociale, ce qui lui semblait un manquement à une bonne administration.

Intervention de Monsieur Eric SORNIN :

Interroge Mme la Présidente sur l'avancement du projet de regroupement des services au sein du bâtiment CréaSambre, notant que lors du Conseil d'Action Sociale, Madame la Présidente avait indiqué que ce n'était pas encore très avancé, alors qu'elle en parlait aujourd'hui comme d'un projet bien avancé.

Réponse de Madame Clotilde LEAL-LOPEZ :

Confirme que le projet était en réflexion mais déjà bien avancé, avec un plan établi par le Directeur Général du CPAS, et que le mobilier offert par le BEP était déjà sur place. Elle a expliqué que la réorganisation visait à mieux accueillir les personnes exclues du chômage de longue durée et à avoir plus de cohérence dans les services et missions du CPAS.

Intervention de Monsieur Vincenzo MANISCALCO :

Soulève des problèmes liés au bâtiment CréaSambre, notamment son non-respect des normes, des problèmes énergétiques, et un nombre insuffisant de places de parking, ce qui rendrait difficile le travail en confidentialité nécessaire pour les assistants sociaux.

Intervention de Monsieur Jean-Charles LUPERTO :

Ajoute qu'il y avait une volonté de maintenir une grande administration à Tamines pour ne pas concentrer tous les services à Auvelais, rappelant l'ancrage historique du CPAS à Tamines. Il a souligné les difficultés du bâtiment, les enjeux budgétaires, et l'importance d'offrir des conditions de travail optimales aux agents sur le long terme. Il évoque aussi la cohérence du projet initial avec la présence d'une crèche adaptée aux besoins des travailleurs jeunes.

Rappelle également que le projet initial visait à offrir une unité de lieu de travail à tous les agents du CPAS

Réponse de Madame Clotilde LEAL-LOPEZ :

Répond en précisant que des personnes travaillaient déjà à plusieurs dans un même bureau, mais que des bureaux individuels étaient mis à disposition pour garantir la confidentialité. Elle a aussi indiqué que des espaces récupérés suite à des départs d'entreprises privées étaient utilisés pour créer des bureaux, et que les services étaient regroupés selon leur mission.

Intervention de Monsieur Olivier BORDON :

Expose que le choix budgétaire conduisait à privilégier l'achat du bâtiment CréaSambre plutôt que la reconstruction complète de l'ancienne maison de repos, ce qui aurait été préférable mais trop coûteux. Il rappelle les difficultés financières actuelles de la ville, et des communes wallonnes en général, justifiant ce choix modéré.

Intervention de Monsieur Vincenzo MANISCALCO :

Rappelle que le dossier de rénovation avait été lancé avant 2019, mais avait été retardé par des faillites d'entreprises et la pandémie de Covid-19, ainsi que par l'accueil temporaire de réfugiés ukrainiens. Il exprime son incompréhension face à l'augmentation des coûts passant de 2 millions à 8 ou 10 millions d'euros, notamment alors que la problématique d'amiante était déjà connue et que les études avaient été faites par le même bureau d'études. Il a aussi souligné les problèmes d'accessibilité du nouveau site pour les personnes défavorisées.

Intervention de Monsieur Jean-Charles LUPERTO :

Réagit en espérant que les calculs budgétaires soient justes, rappelant que parfois les coûts à long terme peuvent dépasser les économies initiales. Il exprime aussi des doutes sur les motivations du BEP dans cette opération, et souligne les problèmes liés au déplacement du CPAS à Auvelais, notamment en termes de mobilité et de notification des logements.

Réponse de Monsieur Olivier BORDON :

Répond en soulignant que l'opposition revenait souvent sur le passé alors que la majorité actuelle regarde vers l'avenir. Il a rappelé la détérioration des moyens financiers de la Ville depuis plusieurs années et demande un peu de retenue dans les critiques.

Intervention de Monsieur Olivier CABOSSART, Directeur Général du CPAS :

Explique que les difficultés rencontrées ces dernières années avaient retardé le chantier, mais que les besoins techniques et réglementaires avaient évolué, entraînant une explosion des coûts estimés. Il précise que ces changements étaient imposés par la législation et les besoins exprimés par les agents et autorités, et que les choix restaient politiques.

Monsieur Guiseppe GENCO entre en séance avant la discussion du point.

OBJET N°3. Plan Stratégique Transversal - Législature 2024-2030

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement son article L 1123-27 ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, et plus particulièrement son article 26bis, § 1er, 8°, et § 2, 3° ;

Considérant qu'en application de l'article L 1123-27 :

§1 Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

La déclaration de politique communale est valable pour toute la durée de la mandature sauf en cas d'adoption d'un nouveau pacte de majorité et de renouvellement complet du conseil communal.

Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune.

§2 Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente, dans les neuf mois qui suivent la désignation des échevins ou suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal conformément à l'article L1123-14, par. 1er. Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement.

Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition. Lorsque la commune décide de développer des synergies, telles que définies à l'article L1512-1/1, elle les intègre dans le programme stratégique transversal.

Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration.

Le programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci. Cette évaluation comprend un bilan des synergies entre la commune et le C.P.A.S. telles que visées à l'alinéa 2.

Le comité de direction constitue un rapport d'exécution dont le collège communal se saisit pour réaliser la dernière évaluation de la législature. Ce rapport d'exécution et cette évaluation sont transmis au conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des conseils communaux, ainsi qu'au collège communal issu des élections suivantes.

Le programme stratégique transversal peut être actualisé en cours de législature.

Le programme stratégique transversal est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune.

§3 La délibération du conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est communiquée au Gouvernement.

Revu la délibération du 27-01-2025 par laquelle le Conseil Communal adopte la déclaration de politique communale pour la mandature 2024-2030 ;

Vu l'extrait du procès-verbal du Comité de Concertation Commune-C.P.A.S., réuni le 02-10-2025, ayant trait au Programme Stratégique Transversal ;

Considérant que le Comité de Concertation Commune-C.P.A.S. valide le projet de P.S.T. unique reprenant les objectifs et actions à mener au niveau de la Ville et du C.P.A.S. au cours de la présente législature ;

Considérant, en effet, que l'Autorité politique souhaite présenter un Plan Stratégique Unique pour la Ville et le C.P.A.S. ; Que, toutefois, dans un souci de lisibilité et d'appropriation des actions et objectifs à atteindre, les directeurs généraux de la Ville et du C.P.A.S. ont manifesté l'importance que chaque entité locale puisse présenter ses objectifs et actions propres de manière distincte, tout en veillant à leur complémentarité ;

Considérant que le Conseil de l'Action Sociale a adopté son volet du plan stratégique transversal unique le 30-10-2025 ;

Vu la délibération du 02-10-2025 par laquelle le Collège Communal adopte le plan stratégique transversal unique pour la législature 2024-2030 ;

Vu le plan stratégique transversal unique, en ses deux volets, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Où le rapport de Monsieur le Bourgmestre ;

Où les débats en séance ;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 14/10/2025,

Considérant l'avis non rendu par le Directeur financier,

-

Prend acte du Plan Stratégique Transversal unique pour la Commune et le C.P.A.S. de Sambreville, pour la législature 2024-2030, tel qu'annexé à la présente délibération.

Interventions :

Intervention de Madame la Présidente Florinne Parmentier :

Ouvre la séance en proposant qu'un seul débat ait lieu lors de la séance conjointe avec le CPAS. Elle explique que cela permettrait que la prise d'acte officielle se fasse lors de la séance classique du Conseil, tandis que le débat réunirait les aspects du CPAS et du PST pour la Ville. Elle demande s'il y a une objection à cette proposition.

Intervention de Monsieur Jean-Charles Luperto :

Demande des clarifications sur le déroulement du débat : il souhaite savoir si le débat PST se tient bien lors de cette réunion conjointe et si la prise d'acte sera faite ensuite en séance classique.

Intervention de Monsieur le Directeur Général Xavier Gobbo :

rappelle que seul le conseil communal est habilité à prendre acte du PST de la ville. Il précise que le débat peut avoir lieu en séance conjointe pour aborder les deux aspects (ville et CPAS), mais que la prise d'acte doit impérativement intervenir en conseil communal.

Intervention de Madame la Présidente Florinne Parmentier :

Confirme cette procédure et demande s'il y a objection.

N'en ayant pas, elle invite Monsieur Olivier Bordon à prendre la parole sur le présent objet.

Intervention de Monsieur le Bourgmestre Olivier Bordon :

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs,

Dans quelques instants, je vous présenterai les grandes lignes du Plan Stratégique Transversal (PST) 2024-2030.

Ce document, fruit d'un travail collectif approfondi, constitue une étape essentielle dans notre projet commun d'améliorer l'efficacité de l'action publique locale.

Le Collège communal présente ce soir, avec conviction et engagement, le PST comme un levier stratégique pour renforcer notre capacité à répondre aux défis contemporains.

En effet, ce choix d'adopter un PST unique, qui englobe à la fois la Ville et le CPAS, reflète une volonté politique claire : réunir nos forces et nos compétences pour agir de manière plus cohérente, fluide et intégrée.

Notre objectif est simple mais ambitieux : coordonner nos actions, briser les silos et favoriser une approche transversale et collaborative au service de nos citoyens.

Cette présentation se fera en deux volets : un volet communal et un volet CPAS, ce qui découle directement de l'évaluation menée à la fin de la précédente législature.

Cette évaluation, conduite par les comités de direction des deux administrations, a permis de s'assurer que cette démarche serait bien appropriée par le personnel de la Ville et du CPAS.

L'objectif est que chaque acteur se sente pleinement impliqué et acteur de cette stratégie partagée.

Je me chargerai du volet de la Ville, et Madame la Présidente du CPAS prendra ensuite le relais pour le volet du CPAS.

Nous allons donc commencer par la Ville, avant de lui laisser la parole.

Ce plan n'est pas seulement un outil administratif, c'est la traduction opérationnelle de notre Déclaration de Politique Communale (DPC) et de notre Déclaration de Politique Sociale (DPS).

Il répond de manière pragmatique et ciblée aux priorités politiques locales et aux besoins spécifiques de notre territoire.

Il est le résultat d'un dialogue constant et constructif entre les deux administrations, avec l'ambition de garantir la pertinence, l'efficacité et la cohérence des actions mises en œuvre.

Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations données par le Ministre des Pouvoirs locaux, qui encourage les collectivités à adopter des pratiques transversales et à mener des projets dépassant les frontières des compétences traditionnelles.

Il s'agit d'assurer une adaptabilité face aux enjeux d'aujourd'hui, tout en travaillant sur des actions de long terme, portées par une vision collective.

Dans un monde de plus en plus complexe et interconnecté, la synergie entre les services devient incontournable pour répondre efficacement aux besoins des citoyens. Le choix d'un PST unique est donc une réponse stratégique, qui vise à garantir une meilleure coordination entre les acteurs locaux et à assurer une cohésion forte autour de nos priorités politiques.

Les 11 objectifs du PST communal

Ce plan s'articule autour de 11 objectifs stratégiques, qui guideront nos actions dans les années à venir et permettront de structurer nos efforts collectifs.

Je vous en présente à présent les grandes lignes, en suivant les intitulés exacts du document, tout en faisant le lien avec notre Déclaration de Politique Communale.

1. Être une commune à la gouvernance transparente et responsable

Notre premier objectif est de garantir la confiance et l'engagement des citoyens à travers une gestion publique ouverte, claire et responsable.

Nous renforcerons la transparence des décisions communales, en poursuivant la diffusion en direct des conseils, l'archivage des séances et la publication de rapports explicatifs accessibles à tous.

Nous encouragerons la participation citoyenne, grâce à des consultations régulières, à la mise en place de référendums consultatifs sur les grands projets et au développement du budget participatif.

Enfin, nous veillerons à améliorer les compétences et les outils de l'administration, pour qu'elle dispose des moyens humains et numériques nécessaires à une gouvernance moderne et performante.

C'est l'esprit même de la DPC : rendre des comptes, c'est rendre confiance.

2. Être une commune dotée d'une économie locale dynamique et innovante

Nous voulons soutenir une économie locale forte, créative et tournée vers l'avenir.

Nous participerons activement à la promotion et au renforcement de l'entrepreneuriat local, notamment en relançant Créa-Sambre à Auvelais, pour en faire un véritable moteur de développement et d'innovation.

Nous renforcerons également l'attractivité commerciale des centres-villes d'Auvelais et de Tamines, en améliorant leur signalétique, leurs aménagements et en favorisant les initiatives des commerçants.

Ces actions concrètes permettront à nos quartiers de redevenir des pôles vivants, accueillants et économiques.

Comme le dit la DPC : produire ici, vendre ici, employer ici.

3. Être une commune solidaire, inclusive et engagée pour la cohésion sociale

Nous veillerons à ce que personne ne soit laissé de côté.

Nous maintiendrons le label Handycity®, symbole d'une ville inclusive et accessible à tous.

Nous renforcerons la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire, en soutenant les projets associatifs, les actions de proximité et les initiatives qui favorisent l'entraide et l'inclusion.

C'est la mise en œuvre directe d'un des principes forts de la DPC : faire de la solidarité une réalité concrète pour chaque citoyen.

4. Être une commune aux logements accessibles et de qualité

Nous voulons offrir à chacun un logement décent, accessible et de qualité.

Nous favoriserons le développement de projets immobiliers inclusifs, garantissant la mixité sociale dans nos quartiers.

Nous mettrons en place une politique du logement proactive et dynamique, en encourageant la rénovation, l'efficacité énergétique et l'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite.

La DPC le disait clairement : le logement est un droit, pas un privilège.

5. Être une commune où chacun peut s'épanouir pleinement et devenir un citoyen actif, responsable et engagé

Nous accompagnerons chaque génération à chaque étape de son développement.

Nous investirons dans des infrastructures de qualité pour l'accueil de la petite enfance, afin de répondre aux besoins croissants des familles.

Nous moderniserons les infrastructures scolaires communales, à commencer par l'école de Keumiée, et poursuivrons ce plan de modernisation sur l'ensemble du réseau.

Nous renforcerons le soutien à la jeunesse, en dotant la Maison des Jeunes de Tamines d'un espace moderne, ouvert, et en étendant ses activités à toutes les localités.

C'est l'un des messages forts de la DPC : de la petite enfance à la jeunesse, construire un continuum d'épanouissement et de responsabilité.

6. Être une commune orientée vers un développement harmonieux et durable, tourné vers l'avenir

Nous devons préparer aujourd'hui le territoire de demain.

Nous améliorerons la mobilité et les infrastructures de transport, avec une attention particulière à la sécurité routière, aux connexions douces et à l'intermodalité.

Nous aménagerons les places publiques pour en faire des espaces conviviaux, verdoyants et accessibles à tous.

Nous poursuivrons la revitalisation du centre-ville de Tamines, en optimisant les projets déjà engagés.

Nous promouvrons la biodiversité et la transition écologique, et nous élaborerons enfin notre Schéma de Développement Communal, véritable feuille de route pour un développement équilibré.

Comme le dit la DPC : planifier aujourd'hui, c'est respirer demain.

7. Être une commune plus sûre et apaisée

Nous voulons une commune où chacun se sent en sécurité, dans le respect et la confiance.

Nous améliorerons la sécurité routière sur l'ensemble du territoire.

Nous renforcerons le dispositif des sanctions administratives communales, pour lutter efficacement contre les incivilités.

Et nous resserrerons les liens entre les citoyens et la Police, pour favoriser la prévention, le dialogue et la proximité.

C'est une traduction concrète de la DPC : la sécurité, c'est d'abord la confiance mutuelle.

8. Être une commune tournée vers la santé, le bien-être et le sport pour tous

Nous voulons une ville active et en bonne santé.

Nous développerons le réseau d'infrastructures sportives, en évaluant notamment la faisabilité d'un nouveau hall omnisport.

Nous promouvrons le sport et la santé, avec des événements fédérateurs et des espaces de pratique accessibles à tous, comme des parcours santé ou des aires de fitness.

C'est en droite ligne avec la DPC : bouger plus, vivre mieux, ensemble.

9. Être une commune culturelle, ouverte et attachée à son folklore

Nous renforcerons la culture sur l'ensemble du territoire, en veillant à ce qu'elle soit accessible à tous et présente dans chaque localité.

Nous soutiendrons la candidature de Namur comme Capitale européenne de la culture, en positionnant Sambreville comme un partenaire actif.

Et nous valoriserons le folklore local, véritable richesse identitaire et fil conducteur entre les générations.

La DPC le dit joliment : nos racines inspirent nos élans.

10. Être une commune qui porte une attention particulière aux animaux

Nous mènerons des actions fortes contre la maltraitance animale, en travaillant avec les associations locales et en renforçant la sensibilisation.

Nous développerons les initiatives en matière de bien-être animal, notamment à travers la commission consultative dédiée et la mise en place d'un refuge de première aide.

Une politique que la DPC inscrit pleinement dans notre vision d'une commune respectueuse du vivant.

11. Être une commune connectée, moderne et tournée vers la supracommunalité

Enfin, nous voulons une commune moderne, ouverte et connectée.

Nous promouvrons la supracommunalité dans le bassin de vie, en construisant des partenariats avec les communes voisines pour des projets communs.

Nous moderniserons les outils numériques internes, afin de rendre nos services plus efficaces et plus réactifs.

Et nous développerons une application mobile communale, permettant aux citoyens de signaler les incidents, de suivre les projets, ou encore de participer à des consultations publiques.

La DPC nous y invite : plus forts ensemble, plus loin ensemble.

Conclusion

Ces 11 objectifs stratégiques ne sont pas de simples intentions.

Ils sont le fruit d'un travail collectif sans précédent : 15 groupes de travail, 2 journées de mise au vert avec le Collège communal, et 4 demi-journées de concertation Ville/CPAS.

Un travail collaboratif, approfondi et exemplaire.

Ce soir, ce que nous attendons du Conseil communal, c'est une prise d'acte de ce PST, dont le vote a déjà eu lieu lors de la Déclaration de Politique Communale.

Le PST, c'est la DPC en action.

Parce que chaque action compte, nous la mesurerons.

Parce que chaque voix compte, nous l'écouterons.

Parce que chaque personne compte, nous l'inclurons.

Et maintenant que le PST de la Ville vient d'être présenté,

je vais laisser la parole à Madame la Présidente du CPAS,
pour vous exposer à son tour le volet du PST consacré au CPAS.

Intervention de Madame la Présidente Clotilde Leal Lopez :

Tout d'abord, je tiens à remercier les membres du CODIR et à travers eux les différents services qui ont contribué à la réalisation de ce PST CPAS.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Conseil de l'Action Sociale (ou le Bureau permanent en cas de délégation) pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés.

Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis au regard des moyens (humains, financiers, matériels et patrimoniaux) disponibles ou activables.

En termes de méthodologie, le PST se base sur les objectifs définis dans la Déclaration de Politique Sociale. Celle-ci a été présentée par moi-même en ma qualité de Présidente du CPAS en séance extraordinaire du Conseil de l'Action Sociale le 07 février 2025.

Plusieurs axes d'orientation y apparaissent très clairement sept axes :

- *Etre un CPAS porteur de dignité humaine (O.S. N°1) ;*
- *Etre un CPAS inclusif, accessible, visible et centré sur le citoyen (O.S. N°2) ;*
- *Etre un CPAS porteur d'attention à chaque âge de la vie (O.S. N°3) ;*
- *Etre un CPAS, partenaire des dynamiques locales pour une action sociale coordonnée (O.S. N°4) ;*
- *Etre un CPAS respectueux des critères de bonne gouvernance et inscrit dans les valeurs sociétales actuelles (O.S. N°5) ;*
- *Etre un CPAS qui s'inscrit dans la transition numérique (O.S. N°6) ;*
- *Etre un CPAS soucieux du bien-être et de l'épanouissement de ses collaborateurs (O.S. N°7) ;*

Le présent document marque assurément une étape déterminante dans la démarche de réflexion et de planification engagée par le CPAS de Sambreville tout au cours de l'actuelle législature (2024-2030). Dans un environnement en constante mutation – marqué par l'évolution démographique, les transformations économiques, la diversification des besoins sociaux et les attentes croissantes de la population en matière de solidarité, de proximité et de qualité des services – il apparaît indispensable de définir une ligne directrice claire, cohérente et ambitieuse.

Complémentairement, il n'aura échappé à personne que ce programme s'inscrit dans un contexte financier et social complexe en raison de la politique d'austérité et du climat incertain (voire instable) dans lequel nous évoluons de manière globale.

Concrètement, ce plan stratégique constitue à la fois un cadre d'actions et un outil de pilotage. Il vise à traduire la mission fondamentale du CPAS – *garantir à chaque citoyen l'accès à une vie digne, sans discrimination ni exclusion* – en projets concrets, mesurables et adaptés aux réalités locales. Il s'agit non seulement de répondre aux besoins immédiats, mais aussi d'anticiper les défis sociaux, économiques et sanitaires qui se profilent à l'horizon 2030, afin d'apporter des réponses durables et innovantes.

Ce PST 2024-2030 reprend les objectifs stratégiques que le CPAS de Sambreville souhaite poursuivre. Ces objectifs stratégiques sont portés par des objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en actions précises qui peuvent être considérés en « volet externe », lesquels identifient les grands objectifs et actions que le CPAS compte réaliser au bénéfice des citoyens et en « volet interne », lesquels intègrent les objectifs et actions visant à l'amélioration et l'optimisation du fonctionnement des services du CPAS. Ensemble, ils permettront de concrétiser nos missions et d'améliorer continuellement la qualité des services offerts aux citoyens.

Au-delà d'un simple exercice de planification, ce document reflète une ambition collective : celle de bâtir, avec et pour les citoyens de Sambreville, un CPAS moderne, accessible et solidaire, capable de répondre aux réalités d'aujourd'hui et de relever les défis de demain en considérant l'importance de la mise en place d'un cadre de travail propice au bien-être des collaborateurs.

Intervention de Monsieur Jean-Charles Luperto :

Le Plan stratégique transversal, ce n'est pas qu'un document administratif : c'est censé dire où nous voulons emmener Sambreville, pour qui, et avec quelles priorités.

C'est, en principe, la boussole politique de toute une législature.

Avant toute chose, je veux, au nom du groupe socialiste, remercier l'administration communale, la direction générale et l'ensemble des services.

Tous savent ici combien ce travail est long, exigeant, fait d'allers-retours et d'efforts collectifs.

Ce sérieux mérite d'être reconnu — sincèrement.

Mais notre rôle, à nous élus, c'est de lire le sens politique du document.

Et là, disons-le simplement : le PST manque de souffle, de cohérence et surtout de cap.

1. Beaucoup d'actions, peu de direction

Le plan est copieux : des centaines d'actions, parfois très détaillées, parfois minuscules.

Mais on ne voit pas clairement où tout cela veut nous mener.

On y parle de tout — d'une "balade urbaine" à la "dématérialisation des permis" — mais sans ligne conductrice.

Ce foisonnement finit par donner une impression de dispersion : beaucoup d'outils, oui... mais très peu de cap.

Un peu comme si la commune accumulait des cases à cocher sans raconter d'histoire à ses habitants.

2. La solidarité... absente du vocabulaire

Ce qui frappe, c'est l'absence du mot "solidarité".

On parle beaucoup de numérique, de participation, d'intelligence artificielle — mais très peu de pauvreté, de logement, de santé, d'égalité ou de cohésion sociale.

Et pourtant, Sambreville, c'est une ville populaire, une ville humaine, une ville solidaire.

Sous nos majorités, la cohésion sociale, l'accès au logement, la lutte contre l'exclusion étaient des priorités visibles.

Aujourd'hui, tout cela semble relégué à l'arrière-plan, comme si l'humain devenait un volet parmi d'autres, et non le cœur du projet communal.

C'est plus qu'un oubli : c'est un changement d'esprit.

3. Deux PST séparés... alors qu'on parle de fusion ?

Vous dites vouloir être "commune pilote" pour la fusion Ville-CPAS.

Mais alors, pourquoi présenter deux PST distincts ?

C'est un non-sens.

Sous nos législatures, nous avons fait le choix inverse : un seul plan, parce que Ville et CPAS, c'est la même communauté humaine.

On ne peut pas, d'un côté, proclamer la fusion, et de l'autre, séparer les projets.

C'est incohérent, et surtout, c'est dommage pour la lisibilité de l'action publique.

4. Un plan qui promet sur des compétences qui ne sont pas les siennes

Autre problème : beaucoup d'actions relèvent en réalité d'autres acteurs — la Région, le CPAS, la police, les associations, l'ADL...

Le PST parle d'"accueillir au Resto du Cœur", de "renforcer la visibilité des agents de quartier", d'"augmenter les sessions de la zone de police"...

Mais la commune n'a pas la main là-dessus.

Résultat : un plan qui donne l'impression d'en faire beaucoup, mais qui ne contrôle pas vraiment ce qu'il annonce.

Un PST doit être un outil d'action, pas un catalogue de vœux pieux.

5. Le volet culturel : un copié-collé du CRAC's

Le volet culturel, lui, reprend quasi mot pour mot les actions du CRAC's.

C'est bien de valoriser son travail, mais cela ne remplace pas une politique culturelle communale.

Et quand je lis qu'on va "soutenir la candidature de Namur comme capitale européenne de la culture", je me dis qu'on a oublié d'actualiser la copie...

Là aussi, on sent un document qui aurait besoin d'un peu de vécu, d'un peu d'ancrage dans le réel.

6. Rien de neuf sous le soleil

Sur l'ensemble du PST, rien de vraiment nouveau.

Les grands axes — mobilité, logement, environnement, sport — reprennent nos projets antérieurs.

Et tant mieux, c'est donc qu'ils étaient bons !

Mais alors, il faut le dire franchement.

Ce PST n'ouvre pas de nouvelles perspectives : pas de vision forte sur la jeunesse, pas de stratégie claire sur l'emploi, pas d'ambition marquée sur la transition énergétique.

C'est un plan de continuité, pas un plan de relance.

7. Des chiffres sans priorités

Autre fragilité : le flou budgétaire.

Les montants sont là, mais sans hiérarchie.

On ne sait pas quels projets passeront d'abord, ni lesquels sont prioritaires.

Or la transparence, ce n'est pas aligner des colonnes de chiffres : c'est expliquer ce qu'on fera de chaque euro, pour qui, et dans quel ordre.

8. Notre position : constructive, mais exigeante

Le groupe socialiste soutiendra tout ce qui va dans le bon sens, tout ce qui améliore la vie des gens : l'emploi, le logement, la santé, la culture, la solidarité.

Mais nous serons attentifs à la cohérence, à la hiérarchie des priorités, et à la place donnée à l'humain.

Une commune, ce n'est pas un organigramme.

Ce n'est pas une plateforme numérique.

C'est une communauté de vie, avec ses fragilités, ses forces, ses espoirs.

Et gouverner, ce n'est pas empiler des fiches : c'est donner du sens, une direction, une âme collective.

9. En conclusion

Ce PST est bien présenté, bien rédigé l'administration a fait un excellent travail.

Mais le souffle politique manque.

C'est un plan sans priorités, sans boussole claire, sans vraie vision pour Sambreville.

Notre ville mérite plus qu'un catalogue :

elle mérite un projet humain, social et ambitieux, fidèle à ses valeurs de solidarité, de justice et de proximité.

C'est dans cet esprit que le groupe socialiste jouera son rôle d'opposition :

ferme sur les principes, ouverte au dialogue, et fidèle à une seule ligne — celle de l'intérêt collectif.

Intervention de Monsieur Vincenzo Maniscalco :

C'est avec la plus grande attention que nous avons pris connaissance de ce PST « CPAS » puisque vous faites le choix de présenter un PST commun...avec deux chapitres distincts.

Sur base d'une lecture transversale, il apparaît surtout que l'austérité et le climat incertain pèsent lourd dans la vision stratégique du CPAS. Ceci est aussi la traduction d'un choix politique qui insécurise l'institution. Les nombreuses mesures décidées par vos partis (MR-Engagés), tant à la Région qu'au Fédéral, minent le bon fonctionnement de notre Centre et forcent celui-ci à renoncer à certaines politiques essentielles pour les sambrevillois les plus démunis. Citons, par exemple, la fin du centre communautaire, la perte du financement ILI et la suppression du fonds de participation et d'activation sociale (plus de 200 bénéficiaires rien qu'en 2024).

Les mesures régionales et fédérales confient maintenant aux CPAS un rôle clé dans la matière de réinsertion sociale et professionnelle sans nécessairement que les moyens suivent. Les CPAS seront très vite impactés par la réforme de la limitation dans le temps des allocations de chômage (dès janvier 2026), ces mesures vont entraîner une forte augmentation des demandes de revenu d'intégration sociale (la dernière estimation évoque 233 personnes). Ces accords prévoient une compensation financière pour les CPAS. Néanmoins, à l'heure actuelle, même si des chiffres commencent à circuler, les moyens ne sont toujours pas disponibles. Il semblerait que nous pourrions bénéficier d'un financement nous permettant d'engager 2 ou 2,5 ETP pour faire face à l'arrivée des exclus du chômage. Mais le CRAC nous impose de ne pas recruter de travailleurs sociaux sans avoir la certitude que les fonds soient libérés (pas de recettes, pas de dépenses). Même si l'administration a pris des mesures proactives (la constitution d'une réserve de recrutement), nous risquons de ne pas être outillés pour faire face à cette arrivée massive. Au-delà des personnes qui ne pourraient pas bénéficier du RIS, les aides complémentaires risquent d'exploser (on parle de 700 personnes) et de soumettre les équipes et les finances du centre à de grandes tensions.

Ces nombreuses mesures anti-sociales vont impacter durablement la vie des plus démunis tout en limitant l'action de notre CPAS (diminution des subsides, augmentation de la charge de travail). Votre PST fait l'impasse sur la manière dont le CPAS devra faire face à ces nouveaux défis. Par ailleurs, vous ne nous expliquez pas comment vous allez mobiliser des moyens pour éviter une catastrophe sociale.

Au-delà de ces considérations, il nous semble également que le PST s'ancre essentiellement dans la communication en laissant les bénéficiaires sur le carreau. Cela se traduit largement dans l'objectif stratégique N°2 où l'accent semble mis davantage sur le marketing et les outils digitaux (site internet, réseaux sociaux, rdv en ligne) en négligeant la fracture numérique et un accueil adapté des citoyens.

On nous vante aussi régulièrement la modernité dans ce document mais nous peinons à voir cette traduction dans les objectifs stratégiques proposés dans le PST

Dans le volet logement, nous ne voyons aucun lien avec le projet porté par « Un toit pour l'Avenir » et soutenu par Sambr'Habitat alors que celui-ci permettrait de rapidement offrir des solutions à la pénurie de logement.

Au niveau de « La Sérénité », les défis sont immenses (notamment en matière de présence de personnel infirmier la nuit). Les moyens seront-ils dégagés pour assurer la continuité des soins.

Quant au volet « Synergies », il nous semble qu'au-delà de la mise en place d'un groupe de travail visant à améliorer celles-ci, il serait plus pertinent de faire fonctionner les outils qui existent déjà. Le comité de concertation Commune-CPAS est prévu par le législateur, activons-le plus régulièrement plutôt que de réinventer la roue.

Sur le volet bien-être des travailleurs, nous restons également sur notre faim. Face aux nombreux défis qui nous attendent, à la réduction des moyens alloués au centre, à la complexification des tâches, vous nous proposez des mesures cosmétiques qui ne risquent pas de renforcer l'attractivité du CPAS en tant qu'employeur.

Après votre Déclaration de Politique Sociale décevante, manquant de souffle et de perspectives, nous espérons beaucoup de votre PST. A la lecture de celui-ci, nous ne pouvons que noter le manque d'ambition et de réponses concrètes aux défis colossaux qui nous attendent. L'insécurité, générée par des décisions prises par vos partis à d'autres niveaux de pouvoir, perdure et ne semble pas vous préoccuper plus que cela. Ce PST minimaliste ne nous convainc pas plus que votre DPS et vous ne semblez pas prendre conscience du choc social qui nous attend.

Intervention de Madame Nuria Leal Iglesias :

Commence par remercier les équipes de la Ville et du CPAS. Elle critique ensuite le PST de la ville comme une traduction administrative sans stratégie politique à long terme, sans indicateurs de réalisation, planification ni budget clair jusqu'en 2030. Elle souligne que seuls deux projets sont budgétisés (reconstruction d'un hôpital et réparation de la piscine). Elle dénonce un objectif stratégique sur la cohésion sociale qui sonne creux, déconnecté de la réalité sociale (loyers élevés, pénurie de logements sociaux). Elle questionne les quotas de logements publics dans les nouvelles constructions, sans précisions sur leur niveau ni calendrier. Elle critique aussi l'absence de collaboration claire avec des partenaires externes. Concernant le PST commun ville-CPAS, elle ne perçoit pas la cohésion annoncée. Elle demande enfin des garanties sur une réserve financière de 1,6 million d'euros rétrocédée par le CPAS à la ville, pour s'assurer qu'elle sera bien conservée pour le CPAS.

Intervention de Monsieur le Bougmestre Olivier Bordon :

Répond en rappelant que les critiques actuelles sont très similaires à celles formulées par l'opposition précédente il y a six ans. Il défend le travail administratif réalisé, souligne le caractère évolutif du PST, et rappelle que la prise d'acte ne constitue pas une décision finale. Il insiste sur l'importance de saluer le travail des administrations et rappelle que le PST traduit la déclaration politique communale.

Intervention de Madame la Présidente Clotilde Leal Lopez :

Rpond à M. Maniscalco en détaillant les efforts pour sauver le centre communautaire, malgré une réponse négative récente. Elle évoque un appel à projets national pour obtenir des financements. Elle explique les mesures prises face aux défis sociaux, les recrutements en cours, les partenariats avec diverses associations, et les formations pour le personnel (communication assertive, lutte contre les rumeurs). Elle affirme que le CPAS s'inscrit dans la modernité et reste ouvert aux propositions. Elle souligne aussi la charge administrative importante liée à l'arrivée massive de personnes en difficulté.

Intervention de Monsieur Jean-Charles Luperto :

Reprend la parole pour insister sur la nécessité de réponses aux questions posées, notamment sur la fusion ville-CPAS. Il réaffirme ses critiques sur le manque de cap, l'absence de solidarité, la délégation excessive à des opérateurs externes, le volet culturel, la continuité sans nouveauté, et le flou budgétaire. Il regrette que la majorité utilise la « rétorsion » (renvoyer les critiques à l'opposition) pour éviter de répondre aux questions de fond.

Intervention de Madame Nuria Leal Iglesias :

Relance sa question sur la réserve financière de 1,6 million d'euros rétrocédée par le CPAS à la ville, demandant si cette somme pourra être utilisée pour des projets de la ville ou si elle restera réservée au CPAS.

Intervention de Monsieur le Bougmestre Olivier Bordon :

Explique que cette somme revient à la ville, qui dote ensuite le CPAS chaque année. Il précise que cette réserve sera intégrée dans le budget global, sans affectation spécifique. Il souligne que la dotation annuelle du CPAS dépasse ce montant, et que la question de l'utilisation précise de cette réserve dépendra des décisions budgétaires futures.

Intervention de Monsieur Jean-Charles Luperto :

Cite un procès-verbal rappelant que la fusion ville-CPAS est une volonté claire et assumée de la majorité, insistant sur la transparence nécessaire à ce sujet.

Intervention de Madame Élodie Herbiet :

Prend la parole pour souligner que malgré les critiques, il existe des nouveautés et des ambitions dans le PST, notamment un plan santé avec des actions ciblées sur des problématiques spécifiques (santé mentale, obésité, endométriose). Elle évoque aussi un projet ambitieux de régie foncière immobilière pour diversifier les recettes communales en valorisant les actifs dormants.

Intervention de Monsieur Jean-Charles Luperto :

Monsieur Luperto réagit à cette annonce en questionnant sur la finalité réelle de la régie immobilière. Il rappelle que par le passé le directeur général, dans ses avis sur la question, était opposé à ce type de mission communale considérant que la ville n'avait pas pour vocation de se transformer en agence immobilière. Monsieur Luperto questionne enfin sur les intentions réelles qui se cachent derrière ce projet. On sait, dit-il, que souvent les Régies communales peuvent servir à recaser l'un ou l'autre proche et s'interroge sur le fait de savoir est la majorité entend recaser.

Intervention de Monsieur Vincenzo Maniscalco :

Précise qu'il n'a jamais remis en cause la fibre sociale de la présidente du CPAS. Il rappelle l'importance du centre communautaire pour les personnes isolées, distinct du centre d'accueil de jour. Il évoque les initiatives existantes pour lutter contre la fracture numérique, les formations et outils disponibles, et souligne la nécessité d'adapter la politique communale aux réalités locales, en s'écartant parfois des directives régionales ou fédérales.

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Xavier GOBBO

Olivier BORDON